CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E207214** **VALABLE JUSQU'AU** **02/12/2026**

ÉDITÉ LE 30/04/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 15/05/2024

Raison sociale : KNOCKAERT DEGAND

Forme juridique : SARL
DEPUIS LE 17/09/2024

Capital : 1 500

25 RUE LUCIEN ET ANDRE LAIGNEL
62190 LILLERS

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC

Siret : 928 832 039 00012

Code NACE : 4339Z

Numéro caisse de congés payés :

Assurance Responsabilité Travaux :
GROUPAMA 16940894M

Assurance Responsabilité Civile :
GROUPAMA 16940894M

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2024

Téléphone : 06 73 23 40 52 **Fax :**

Portable : 06 69 17 35 33

Responsabilité légale :
DEGAND ANTHONY, GILBERT, PAUL, BRUNO CO-GÉRANT / KNOCKAERT VINCENT CO-GÉRANT

Site Internet :

E-mail : sarlkd@outlook.fr

Effectif moyen : 2 **Tranche de classification :** EFF1 **Chiffre d'affaires H.T. :** 0 **Tranche de classification :** CA1

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
3101 PROB	Tuiles à emboîtement ou à glissement		03/12/2025
3811 PROB	Parois en bardages simples (Technicité courante)		22/04/2026
4131 PROB	Plaques de plâtre (Technicité courante)		22/04/2026
	Nombre total de qualifications : 3		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT 30/04/2026 11:30

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.

CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO **E-E207214** **VALABLE JUSQU'AU** **02/12/2026**

ÉDITÉ LE **30/04/2026**

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 15/05/2024
Forme juridique : SARL
DEPUIS LE 17/09/2024
Capital : 1 500

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC

Siret : **928 832 039** **00012**
Code NACE : 4339Z
Numéro caisse de congés payés :
Assurance Responsabilité Travaux :
GROUPAMA 16940894M
Assurance Responsabilité Civile :
GROUPAMA 16940894M
Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2024

Raison sociale : **KNOCKAERT DEGAND**

25 RUE LUCIEN ET ANDRE LAIGNEL
62190 LILLERS

Téléphone : 06 73 23 40 52 **Fax :**
Portable : 06 69 17 35 33

Site Internet :
E-mail : sarlkd@outlook.fr

Responsabilité légale :
DEGAND ANTHONY, GILBERT, PAUL, BRUNO CO-GÉRANT / KNOCKAERT VINCENT CO-GÉRANT

Effectif moyen : 2 **Tranche de classification :** EFF1

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
3101 PROB	Tuiles à emboîtement ou à glissement Mention RGE	03/12/2025
3811 PROB	Parois en bardages simples (Technicité courante) Mention RGE	22/04/2026
4131 PROB	Plaques de plâtre (Technicité courante) Mention RGE	22/04/2026

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Fenêtres de toit	03/12/2025
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	03/12/2025
o Isolation des murs par l'extérieur	03/12/2025
o Isolation des toitures terrasses ou des toitures par l'extérieur	03/12/2025
o Isolation des combles perdus	03/12/2025
o Isolation des planchers bas sur local non chauffé	22/04/2026

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.